

COMPTE RENDU DU

CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 NOVEMBRE 2011

L'an deux mil onze le 29 novembre 2011 à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 22 novembre 2011 se sont réunis en séance publique à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Alain DELAFOY, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames, BEAUTÉ, JOUGLET, LEROUX, NÉON, PEYRELADE, THONG

Messieurs, DELAFOY, ALLETON, CORRE, LISEMBART, BLIN, BRUNET, HUBERT, LEROY, PLEUVRY,

ABSENTS EXCUSÉS : Ms POULAIN, GARNIER, GOYET, LANELUC, PARIS, VINCENT

Monsieur Le Maire déclare la présente séance ouverte à 20 h 30..

Monsieur Le Maire demande aux membres du conseil municipal si des observations sont à produire au compte-rendu du 20 octobre 2011.

Aucunes remarques n'étant formulées par le Conseil Municipal, le compte rendu de la réunion en date 20 octobre 2011 est considéré comme approuvé.

Monsieur Patrick CORRE, Adjoint aux Affaires Sociales, demande à prendre la parole. Celui-ci fait remarquer que Monsieur GASNOT est munie de sa caméra et filme la séance. Or, lors de la séance du conseil du 20 octobre 2011 plusieurs conseillers étaient intervenus pour expliquer les gênes occasionnées par la caméra de Monsieur GASNOT pour débattre en toute sérénité.

Monsieur Patrick CORRE, Adjoint, décide de quitter la salle du conseil suivi par Monsieur Claude ALLETON, Adjoint, suivis par certains conseillers Messieurs BRUNET, HUBERT, PLEUVRY et Mesdames LEROUX, NÉON, THONG.

Monsieur Alain DELAFOY constate plus que sept membres du conseil présents.

Au regard de la situation, Monsieur Le Maire décide d'ajourner la séance de ce soir. En effet, le quorum requis n'est plus réuni, aucune décision ne pourra être prise par le Conseil Municipal.

Le Maire précise que le conseil municipal est reporté et demande au public de bien vouloir sortir de la salle du conseil.

La séance est donc levée à 20 h 50.

Le Maire,

Alain DELAFOY.